



**CAPD du 19 juin 2015**

## **« Mouvement »**

Cette année, le mouvement départemental a subi une volonté d'harmonisation académique des circulaires. Des « groupes de travail » ont réuni Administration et organisations syndicales. Malheureusement, notre parole a été peu entendue. Ces discussions, dans lesquelles le **SE-UNSA** s'était engagé sincèrement, se sont heurtées à une hiérarchie académique pour laquelle négocier est une faiblesse, avancer en concertation une inconnue, prendre en considération les propositions de représentants du Personnel un risque.

En conséquence, la circulaire 2015 a été considérablement alourdie et est devenue, par sa complexité, une affaire d'experts ... mais nous y reviendrons ci-après.

Si les statistiques globales peuvent laisser penser que cette phase principale du mouvement s'est bien déroulée, un examen plus approfondi tempère considérablement cette appréciation.

Certes, le nombre de participants (188 soit + 10,59%), le nombre de vœux (2 309 soit + 8,25%), le nombre de collègues qui auraient obtenu satisfaction (80 soit + 11,37%) sont en hausse, mais ces augmentations sont dues, en grande partie, au défléchage d'une quinzaine de postes « anglais ». Nous ne remettons absolument pas en cause cette décision que nous appelions de nos vœux depuis plusieurs années et dont nous nous félicitons, une nouvelle fois. Nous prenons acte aussi avec satisfaction du nombre relativement faible de postes bloqués pour les PES (5), ce qui a « libéré » des supports sur les écoles d'Albaret Sainte Marie, Aumont Aubrac, Chanac, Langogne, Le Collet de Dèze, Mende Maternelles Les Chênes et les Solelhons, dont l'attractivité semble confirmée si l'on se réfère au nombre de vœux effectués : 28 à Aumont Aubrac, 31 à Langogne, 43 aux Solelhons, 45 aux Chênes et 54 à Chanac ! Il faudra néanmoins en bloquer 6 ou 7 de plus dans le cadre de la phase d'ajustements, ce qui ne va pas faciliter l'affectation des très nombreux collègues restés sans poste à l'issue de cette première phase.

Parmi les « nouveautés » de la circulaire 2015, une augmentation importante du nombre de bonifications attribuées à des titres divers : direction d'école ou faisant fonction, Maître Formateur, affectation sur un poste spécialisé, ... Nous l'avions dit lors de la concertation, la multiplication des éléments du barème peut entraîner un nombre d'erreurs plus important. Les « corrections » intervenues avant cette CAPD prouvent que nous avons malheureusement raison. Que des difficultés de mise en œuvre soient apparues ne nous semble pas anormal, mais cela démontre qu'une nouvelle et vraie concertation devra impérativement avoir lieu l'année prochaine.

Autre point de crispation, les vœux « zones » et « communes ». En très forte baisse cette année pour les premiers (- 48%), en diminution aussi pour les deuxièmes (- 10%), ils ont fait la preuve, pour la deuxième année, de leur inefficacité !

En effet, et comme l'année dernière, ils n'auraient permis l'affectation que de très rares collègues (3 en 2014, 2 seulement en 2015), ce qui, sans être complètement négligeable, reste très à la marge. Et que penser des vœux « communes » n°291, 295, 297, 298 et « zones » n°312, parfaitement inutiles car ils ne concernent à chaque fois ... qu'un seul poste !

Nous l'avions déjà dit, et nous le réaffirmons haut et fort cette année, ces vœux, mal maîtrisés par les collègues, rendent le travail des commissaires paritaires très très difficile, la vérification du mouvement devenant, de fait, quasi impossible, certains vœux n'apparaissant même pas dans la L7.

Certes, le logiciel semble pouvoir pallier cette absence lorsque cela s'avère nécessaire, mais cela pose de nombreux problèmes, y compris sur le fond.

Ces vœux et la procédure de mise en œuvre sont totalement inadaptés à notre département et le **SE-UNSA** en demande la suppression.

L'opposition du **SE-UNSA** demeure aussi à propos des postes « hors barème », de plus en plus nombreux (poste du dispositif « *plus de maîtres que de classes* », référents, UPE2A, Clis TED, ... et Direction du Groupe Scolaire Jean Bonijol à Mende). Sur ce dernier point, et sans entrer dans le détail de ce que devrait être la discussion à venir, ne faut-il pas s'interroger sur le très faible nombre de candidatures ?

Nos collègues sont donc démotivés, et ce pour de nombreuses raisons : inquiétudes liées à une circulaire difficile à s'approprier, procédures incompréhensibles voire parfois contradictoires, fuites et rumeurs variées qui ont certainement « décrédibilisé » le mouvement, ...

Nous aurons l'occasion de faire d'autres remarques lors de l'examen détaillé des documents, mais nous le redisons ici, en guise de conclusion provisoire : parmi les principes qui nous animent, deux sont incontournables : la recherche de l'équité et le devoir de transparence. Principes qui ont été, force est de le constater, malmenés lors de cette phase du mouvement 2015.